



Quand puis-je faire des travaux de jardinage, de bricolage ?

(tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, ...
et autres appareils bruyants)



DU LUNDI AU VENDREDI

de 8h00 à 20h00

LE SAMEDI

de 9h00 à 19h00

LE DIMANCHE ET JOURS FERIES

de 10H00 à 12H00

**CHOISIR LE BON MOMENT
C'EST MOINS DÉRANGEANT !**

